

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_02-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01 avril 2026
N° 2

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Indemnité de fonction du Maire

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier du 01/04/2026 de Madame la Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de BOUST compte 1159 habitants

Décide que :

L'indemnité de fonction du maire est fixée à 40,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés]

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 3

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Indemnité de fonction des Adjoints

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de BOUST compte 1159 habitants

Décide que :

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 19,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_03-DE

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés]

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 ~~02~~ 04 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 4

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Désignation des Conseillers délégués

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

CONSIDERANT que Madame la Maire propose à l'Assemblée de créer trois postes de conseiller municipal délégué :

- Un poste de conseiller délégué en charge de l'urbanisme,

CONSIDERANT que Madame la Maire souhaite donner cette délégation à Mme SUK Hélène

- Un poste de conseiller délégué en charge de la gestion des forêts et des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des inondations

CONSIDERANT que Madame la Maire souhaite donner cette délégation à M. WEBER Marc

- Un poste de conseiller délégué en charge de la gestion des projets

CONSIDERANT que Madame la Maire souhaite donner cette délégation à Mme HUBERT Muriel

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_04-DE

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


- De créer trois postes de Conseiller délégué
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0


BOUST le 02/04/2026
Madame BIRCK Sylvie Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 5

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Indemnité de fonction des Conseillers délégués

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maximaux pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de BOUST compte 1159 habitants,

Décide que :

Il est attribué une indemnité de fonction à Mme SUK Hélène, conseillère déléguée à l'urbanisme. L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 8,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 057-215701046-20260401-010426_05-DE

Il est attribué une indemnité de fonction à M. WEBER Marc, conseiller des forêts et des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 8,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est attribué une indemnité de fonction à Mme HUBERT Muriel, conseillère déléguée à la gestion de projet. L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 8,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_06-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 6

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Création des commissions communales et désignation de leurs membres

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité d'organiser le travail municipal au sein de commissions
thématiques,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De créer les commissions communales suivantes :

1. **Commission circulation, stationnement et sécurité routière**
2. **Commission manifestations communales et cadre de vie** (fleurissement, centre socioculturel, festivités, etc.)
3. **Commission Information et communication**
4. **Commission du ban communal**
5. **Commission patrimoine**

De désigner, pour chacune de ces commissions, les conseillers municipaux suivants :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_06-DE

- Commission circulation, stationnement et sécurité routière :
Mme Birck Sylvie, M Dumont Eric, M Krieg Patrick, Mme Hu
Poirel et Mme Felten Céline
- Commission manifestations communales et cadre de vie :
Mme Birck Sylvie, Mme Felten Céline, Mme Suk Hélène, M Paci Calogero, M Felten
Lucas, Mme Cortese Anne
- Commission information et communication :
Mme Birck Sylvie, Mme Hubert Muriel, M Poirel Fabrice, Mme Cortese Anne, M
Felten Lucas, Mme Hein Morgane
- Commission du ban communal :
Mme Birck Sylvie, M Weber Marc, M Lauterfing Cyril, M Krieg Patrick, M Breuil
Grégory
- Commission patrimoine :
Mme Birck Sylvie, M Lauterfing Cyril, Mme Cortese Anne, M Poirel Fabrice

Les commissions ainsi constituées ont pour mission d'étudier les dossiers relevant de leur domaine de compétence et d'émettre des avis consultatifs à destination du Conseil municipal.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 02/04/2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 7

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Considérant qu'il convient de faciliter la bonne administration communale en déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De déléguer à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Affectation et délimitation des propriétés communales : arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant inférieur à 6 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

PRÉCISE

Que Madame la Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal des décisions prises en application de la présente délégation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 02/04/2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 8

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Désignation des délégués au SIVU « Eclos »

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de désigner les représentants suivants pour siéger au sein du Conseil
d'administration de l'association « ECLOS » :

- Mme BIRCK Sylvie
- Mme HEIN Morgane (suppléante)

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés]

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 9

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Election d'une commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

- La liste unique présente :

Mme Hubert Muriel, Mme Cortese Anne, M Paci Calogero (x3 personnes), membres titulaires,

M Poirel Fabrice, Mme Suk Hélène, M Breuil Grégory (x3 personnes) ; membres suppléants,

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_09-DE

Ainsi répartis :

La liste unique obtient 15 voix

Ont ainsi déclarés élus :

Mme Hubert Muriel, Mme Cortese Anne, M Paci Calogero, membres titulaires

M Poirel Fabrice, Mme Suk Hélène, M Breuil Grégory, membres suppléants, pour faire partie, avec Madame la Maire, Présidente de la commission d'appel d'offres

BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 10

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les conseillers doivent être volontaires. Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID: 057-215701046-20260401-010426_10-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et re

- DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.
- PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales.
- SONT ELUS à la commission de contrôle des listes électorales :
 - **Mme Suk Hélène**
 - **M Krieg Patrick**
 - **M Poirel Fabrice**
 - **M Breuil Grégory**
 - **Mme Grosse Maryse**
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents à ce sujet.

BOUST, le 01 avril 2026

Madame *BIRCK Sylvie* **BOUST**



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_11-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 11

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Chasse communale – désignation des membres de la commission consultative communale de la chasse

Le Conseil Municipal,

Vu la réglementation relative à la chasse applicable en Alsace-Moselle,

Considérant la nécessité de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse,

Décide de désigner pour faire partie de cette commission les conseillers municipaux suivants :

- M Lauterfing Cyril
- M Krieg Patrick

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 12

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Délégués forêt

Vu les statuts de l'association des Communes forestières, et notamment son article 8 relatif à la représentation des collectivités adhérentes ;

Considérant que la commune de BOUST est adhérente à cette association ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein des instances départementales et nationales de l'association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉSIGNE en qualité de délégué titulaire : M Weber Marc
- DÉSIGNE en qualité de délégué suppléant : M Lauterfing Cyril
- PRÉCISE que ces délégués représenteront la commune au sein des assemblées départementales et nationales de l'association des Communes forestières ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette désignation.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_13-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 13

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Correspondant défense

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant Défense ;

CONSIDERANT que Madame la Maire propose la candidature de M Krieg Patrick ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DE PROCEDER à la désignation d'un correspondant défense,
- DE NOMMER M Krieg Patrick correspondant défense pour la commune de BOUST.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01/04/2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 14

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Correspondant communal de sécurité routière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant communal de sécurité routière ;

CONSIDERANT que Madame la Maire propose la candidature de M Poirel Fabrice ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

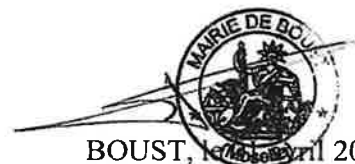
- DE PROCEDER à la désignation d'un correspondant communal de sécurité routière,
- DE NOMMER M Poirel Fabrice correspondant communal de sécurité routière pour la commune de BOUST.

Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260401-010426_15-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 01 avril 2026

N° 15

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation d'un représentant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant appelé à représenter la collectivité dans les instances du Comité National d'Action Sociale,

CONSIDERANT que Madame la Maire propose la candidature de Mme Birck Sylvie ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

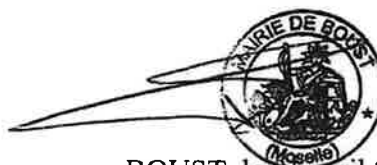
- DE PROCÉDER à la nomination d'un élu référent représentant du Comité National d'Action Sociale dont dépendent les employés de la commune,
- DE NOMMER Mme Birck Sylvie référente CNAS pour la commune de BOUST.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01 avril 2026

N° 16

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, PACI Calogero, BREUIL
Grégory

Absent excusé : FELTEN Lucas

Absent avec procuration : FELTEN Lucas
à FELTEN Céline

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Délégués à la Mission locale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation de délégués à la Mission Locale ;

CONSIDERANT que Madame la Maire propose la candidature de Mme Birck Sylvie (titulaire) et Mme Felten Céline (suppléant) ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DE PROCEDER à la désignation des délégués à la Mission Locale,
- DE NOMMER Mme Birck Sylvie (titulaire) et Mme Felten Céline (suppléant) délégués à la Mission Locale pour la commune de BOUST.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



BOUST, le 01 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST